



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST OBLIRÉA EURO (ex-Aviva Obliréa)

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	4
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	16
5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	18
6. Rapport spécial du commissaire aux comptes	22
7. Comptes annuels	23
7.1 Bilan.....	24
7.2 Hors-bilan	26
7.3 Compte de résultat.....	27
7.4 Annexes.....	28
8. Inventaire.....	39
9. Résolutions.....	45

Gestionnaire financier par délégation	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex Représenté par Madame Raphaëlle ALEZRA-CABESSA
Commercialisateurs	ABEILLE ASSET MANAGEMENT ABEILLE VIE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
Conseil d'administration	Président Directeur Général Monsieur Geoffroy LENOIR Administrateurs Monsieur Geoffroy LENOIR ABEILLE VIE représentée par Monsieur André PETIT Monsieur Baptiste BUISSON ABEILLE IARD & SANTE, représentée par Monsieur Paata GUGULASHVILI

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence, ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde de régularisation des plus-values.

La SICAV a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation et/ou distribution.

L'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Objectif de gestion : La SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 2 ans, une performance avant frais de gestion supérieure à l'indicateur JP Morgan EMU All Maturities (cours de clôture - coupons réinvestis), en investissant sur des emprunts gouvernementaux de la zone Euro.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence de la SICAV est l'indice JP Morgan EMU All Maturities (cours de clôture - coupons réinvestis).

Cet indice obligataire est composé d'emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé et publié quotidiennement par JP Morgan.

La SICAV est gérée activement. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs. Le portefeuille sera exposé en permanence aux marchés de taux de la zone Euro.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de l'Espace Économique Européen ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, dont des pays émergents.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Les gérants dressent une perspective globale offrant des vues cohérentes de marché, des thèmes d'investissement et des moteurs de performance clairement définis. Les vues de marché sont ensuite transcrites en six stratégies d'investissement principales : directionnel, pente, crédit, valeur relative, inflation et volatilité.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion des positions sur la courbe des taux,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

Les titres détenus seront cotés sur une place de la zone Euro et libellés en euro entre 90% et 100% de son actif net et, dans la limite de 10% de son actif net, en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +10
---	----------------

Devises de libellé des titres dans lesquels l'OPCVM est investi :	Euro : de 90% à 100% de l'actif net Toute devise : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par l'OPCVM :	10% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels l'OPCVM est exposé :	Espace Economique Européen et zone OCDE : de 90% à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0% à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0% à 10% de l'actif net

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en oeuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

La SICAV pourra détenir dans la limite de 10% de son actif net des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ni de taille de capitalisation, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents.

Ils seront libellés en toutes devises.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres sélectionnés relèveront de l'Espace Économique Européen ou d'autres pays membres de l'OCDE et, dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques. Les titres issus des pays émergents seront limités à 10% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Toutefois, le portefeuille sera composé pour plus de la moitié de titres émis par des états, établissements publics ou assimilés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, sera de 80% pour des titres souverains et de 20% pour des titres du secteur privé.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créances et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe,
- obligations à taux variables,
- obligations indexées sur l'inflation,
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines,
- obligations high yield,
- titres de créances négociables,
- EMTN non structurés,
- titres participatifs,
- titres subordonnés d'émetteurs publics,
- bons du trésor.

Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra également investir jusqu'à 50% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Crédit Default Swaps (CDS) single-name et sur indices
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
 - Augmentation de l'exposition au marché

Les instruments intégrant des dérivés

La SICAV pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions
 - EMTN Structurés
 - Droits et warrants
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille dans le respect de la fourchette de sensibilité telle que précisée par ailleurs,

- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net, pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet de garanties en l'espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire et la performance de la SICAV repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants et que la performance de la SICAV ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC une variation de 1% des taux d'intérêt. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une variation de 1% des taux d'intérêt entraînera une variation inverse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPCVM susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Risque lié à l'investissement dans des titres émis par des entités publics

La SICAV investit plus de la moitié du portefeuille dans des titres émis par des Etats, établissements publics ou assimilés. Il n'est pas exclu que de telles entités puissent faire défaut.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant un risque actions dans un portefeuille obligataire et une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important d'actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque en matière de durabilité

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires**Risque actions**

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le SICAV est exposé.

Risque de change

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié aux pays émergents

La SICAV peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes de la SICAV.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Garantie ou protection : La SICAV ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance.

Cette SICAV s'adresse aux investisseurs qui souhaitent être exposés aux marchés de taux sans être exposés au risque de change dans le but de voir valoriser leur capital sur la durée de placement recommandée et de bénéficier d'une distribution de revenus.

Durée de placement recommandée : deux ans

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des actions était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, la SICAV n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession d'actions aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des actions de cette SICAV est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Abeille Asset Management - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com
- Date d'agrément par l'AMF : 14 avril 1978.
- Date de création de la Sicav : 7 mai 1978.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2022.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

LA POLITIQUE DE GESTION

Les stratégies mises en œuvre au cours de l'exercice dans le cadre de la gestion sont les suivantes :

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin. Cet événement s'ajoute à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19. Nous avons tout au long de l'année positionné le fonds afin qu'il bénéficie de la hausse de l'inflation qui fut le premier moteur de performance en 2022. L'exposition a été néanmoins fortement réduite en août, les chiffres d'inflation publiés en Zone euro perdant de leur impact sur les valorisations. Dans un environnement marqué par d'un côté les banques centrales décidées à combattre l'inflation (qui n'est plus considérée par ces dernières comme transitoire) en accélérant le resserrement de leurs politiques monétaires et de l'autre les craintes de récession économique (rationnement du gaz, resserrement des conditions financières), nous avons conservé une sensibilité aux taux d'intérêt proche de celle de l'indice de référence jusqu'à la fin juin. Nous avons profité de la baisse des taux survenue durant l'été pour implémenter un positionnement de sous sensibilité aux taux qui bénéficie actuellement des fortes hausses du taux directeur de la Banque Centrale Européenne.

Les positionnements en valeur relative et mouvement de courbe ont marginalement contribué à la surperformance du portefeuille avec notamment un biais sous sensible Italie contre Allemagne durant le deuxième trimestre ainsi qu'un positionnement d'aplatissement de la courbe allemande durant l'été qui ont été deux moteurs de performance.

Enfin, le crédit a été le principal détracteur de la performance du fonds en 2022 souffrant des tensions géopolitiques et de la remontée des taux. Si nous avons profité du rebond de la classe d'actif durant l'été pour en réduire l'exposition notre surallocation aux émetteurs du secteur privé tout au long de l'année a été pénalisante.

Sur la période, la performance de la SICAV a été de -17,03% contre -16,62% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
REPUBLIC OF ITALY I 0.40% 15/05/2030	4 205 627,44	4 198 672,24
FRANCE 0.1% I 01/03/2026	3 982 395,18	4 145 078,04
ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	3 702 663,50	3 738 047,60
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	2 633 070,84	2 155 942,56
FRANCE 1.5% 25/05/2031	3 039 568,42	1 175 415,82
OFI INVEST ESG ALPHA YIELD FCP	2 436 079,52	1 400 708,74
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	2 497 217,90	1 327 109,20
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	2 933 243,87	527 196,92
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	960 868,38	2 495 369,59
FRENCH REPUBLIC 0.10% I 25/07/2031	1 711 584,35	1 728 764,88

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Commissions de mouvement

Ces commissions sont attribuées à 100% aux conservateurs au titre de leurs prestations de suivi et d'enregistrement des instructions.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Résultats et affectation des sommes distribuablesAffectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice clos fin septembre 2022 de -34 291,63 €.

À ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 11 395,21 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : - 43,92 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter au titre du résultat s'élève à : -22 940,34 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Du montant des plus et moins-values antérieures non distribuées enregistrées au titre de l'exercice, pour un montant de 4 986 378,413 € ;
- Du montant de moins-values enregistrées sur l'exercice de -1 518 433,71 euros.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 3 467 944,70 euros.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La capitalisation de la somme de : -22 940,34 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 3 467 944,70 €

Sur la base de cette répartition, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

Répartition des rémunérations allouées

Le Président informe les membres du Conseil qu'il a été décidé de ne pas verser de jetons de présence aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 - 2022. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine Assemblée.

Modalités de fonctionnement de la SICAVConventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce

Le Président indique qu'aucune convention relevant des dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce

Le Président communique aux membres du Conseil la liste et l'objet des conventions courantes et conclues à des conditions normales par la SICAV et

- ses dirigeants,
- les actionnaires de la SICAV disposant de plus de 10% des droits de vote dans celle-ci, ou avec une société contrôlant une société actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote,
- toutes entreprises avec lesquelles la SICAV a un dirigeant commun.

La convention relevant de l'article L.225-39 du code de commerce est la suivante :

- Délégation de gestion financière, administrative et comptable contractée avec Abeille Asset Management.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.ofi-invest-am.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 106%.

Levier net : 105%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

SFDR**Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR**

OFI INVEST OBLIRÉA EURO n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OFI INVEST OBLIRÉA EURO ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Changement intervenu :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + Mise à jour frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

Changement à intervenir :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, la gestion de la SICAV serait déléguée à OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		6 838 100,00
- Change à terme :	-	
- Future :	6 838 100,00	
- Options :	-	
- Swap :	-	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport sur le gouvernement d'entreprise

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président directeur général et administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président et administrateur de la SICAV AFER-SFER

Monsieur André PETIT

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Président directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTION BRITANNIA
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD & SANTE, administrateur de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Représentant permanent d'ABEILLE ASSURANCES, administrateur de la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL

Monsieur Baptiste BUISSON

- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST ACTIONS IMMO EURO

Paata GUGULASHVILI

- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST CONVERTIBLES MONDE,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO,
- Représentant permanent d'ABEILLE IARD&SANTE dans la SICAV OFI INVEST OBLIG INTERNATIONAL,
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV OFI INVEST EUROPE
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 1
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE dans la SICAV FONDS NOUVEL INVESTISSEMENTS NOVI 2

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2022**

OFI INVEST OBLIREA EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable OFI INVEST OBLIREA EURO relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST OBLIREA EURO

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST OBLIREA EURO

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST OBLIREA EURO

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:50 +0100

rapport spécial du commissaire aux comptes



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 30 septembre 2022**

OFI INVEST OBLIREA EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
ABEILLE ASSET MANAGEMENT
14 rue Roquépine
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.01.06 16:43:49 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - le de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	74 300 364,50	82 816 023,05
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	68 915 260,89	74 423 952,72
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	5 144 613,61	8 334 040,33
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	240 490,00	58 030,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	129 796,40	81 410,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	129 796,40	81 410,60
Comptes financiers	495 531,52	3 427 509,37
Liquidités	495 531,52	3 427 509,37
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	74 925 692,42	86 324 943,02

BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	70 703 822,60	81 104 642,57
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 986 378,41	3 156 342,26
• Report à nouveau	-43,92	4 293,68
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 518 433,71	1 636 012,68
• Résultat de l'exercice	-22 896,42	-14 416,94
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	74 148 826,96	85 886 874,25
Instruments financiers	240 490,00	84 310,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	240 490,00	84 310,00
Autres opérations	-	-
Dettes	536 375,46	353 758,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	536 375,46	353 758,77
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	74 925 692,42	86 324 943,02

HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 661 880,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	5 176 220,00	2 885 970,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	92,44	243,99
• Produits sur actions et valeurs assimilées	15 373,42	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	618 990,10	730 001,27
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	634 455,96	730 245,26
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 957,98	-15 090,39
• Autres charges financières	-577,12	-612,21
Total (II)	-8 535,10	-15 702,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	625 920,86	714 542,66
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-660 212,49	-731 553,20
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-34 291,63	-17 010,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	11 395,21	2 593,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-22 896,42	-14 416,94

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation. Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant les cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois.

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux Frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif Net	Non significatif ⁽¹⁾
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

armes

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu :

29/11/2021 : Mise à jour dénomination sociale + Mise à jour frais courants

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web + frais

03/10/2022 : Changement de dénomination de la Sicav

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	85 886 874,25	87 303 922,16
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	22 176 289,90	34 405 698,90
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-20 096 764,24	-34 147 307,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	912 701,17	2 100 216,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 541 748,44	-479 510,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 323 501,94	309 160,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-983 701,04	-298 779,90
Frais de transaction	-2 658,40	-2 035,78
Différences de change	-	-420,76
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-12 568 956,55	-3 110 233,03
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-11 686 969,52	881 987,03
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	881 987,03	3 992 220,06
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	77 580,00	73 692,46
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	129 790,00	52 210,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	52 210,00	-21 482,46
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-250 518,60
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-34 291,63	-17 010,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	74 148 826,96	85 886 874,25

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	67 936 976,41	-
Obligations à taux variable	978 284,48	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	1 661 880,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	5 176 220,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	67 936 976,41	978 284,48	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	495 531,52
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	1 661 880,00	-	-	-
Autres opérations	5 176 220,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	3 532 014,85	7 271 342,35	15 076 301,64	43 035 602,05
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	495 531,52	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	1 661 880,00
Autres opérations	-	-	-	-	5 176 220,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		129 796,40
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		125 071,40
Coupons à recevoir		4 725,00
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		536 375,46
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		480 376,34
Frais provisionnés		55 133,64
Provision commission de mouvements		865,48
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	226 840	22 176 289,90	194 563	20 096 764,24
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,86
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations**3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :**

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :**Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :**

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	5 144 613,61
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-43,92	4 293,68
Résultat	-22 896,42	-14 416,94
Total	-22 940,34	-10 123,26
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-22 940,34	-10 123,26
Total	-22 940,34	-10 123,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	4 986 378,41	3 156 342,26
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 518 433,71	1 636 012,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 467 944,70	4 792 354,94
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 467 944,70	4 792 354,94
Capitalisation	-	-
Total	3 467 944,70	4 792 354,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2022	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
Actif net	74 148 826,96	85 886 874,25	87 303 922,16	76 582 762,20	60 213 448,67
Nombre d'actions en circulation	829 518,7694	797 241,7694	794 039,2645	693 066,8025	602 369
Valeur liquidative	89,38	107,73	109,94	110,49	99,96
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	0,33	0,65	0,97
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,02	-0,01	-	-	0,47

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création de la Sicav : 7 mai 1978.

inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013465358	BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	PROPRE	400 000,00	365 670,09	EUR	0,49
ES0000012K20	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 0.70% 30/04/2032	PROPRE	483 000,00	385 402,10	EUR	0,52
ES0000012G42	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	PROPRE	72 000,00	50 176,25	EUR	0,07
ES0000012G34	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	PROPRE	112 000,00	99 204,93	EUR	0,13
ES0000012H58	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	PROPRE	479 000,00	243 598,99	EUR	0,33
FR0014002WK3	BTF 0% 25/11/2031	PROPRE	200 000,00	158 567,40	EUR	0,21
IT0005454241	BTP 0% 01/08/2026	PROPRE	180 000,00	157 499,64	EUR	0,21
IT0005421703	BTPS 1.8% 01/03/2041	PROPRE	458 000,00	306 599,34	EUR	0,41
IT0005441883	BTPS 2.15% 01/03/2072	PROPRE	160 000,00	96 138,07	EUR	0,13
IT0005496770	BTPS 3.25% 01/03/2038	PROPRE	1 058 000,00	911 178,45	EUR	1,23
DE0001030724	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050	PROPRE	178 000,00	100 381,68	EUR	0,14
DE0001102606	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	PROPRE	820 000,00	793 422,68	EUR	1,07
IT0005416570	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/09/2027	PROPRE	260 000,00	227 905,24	EUR	0,31
IT0005467482	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.45% 15/02/2029	PROPRE	600 000,00	482 163,86	EUR	0,65
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PROPRE	280 000,00	204 623,01	EUR	0,28
IT0005422891	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	PROPRE	300 000,00	228 683,75	EUR	0,31
IT0005403396	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/08/2030	PROPRE	1 770 000,00	1 393 648,75	EUR	1,88
IT0005480980	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	PROPRE	496 000,00	316 815,45	EUR	0,43
IT0005494239	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	PROPRE	1 980 000,00	1 675 824,98	EUR	2,26
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	700 000,00	688 001,83	EUR	0,93
EU000A284469	EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	PROPRE	63 000,00	31 702,62	EUR	0,04
EU000A3K4C42	EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	PROPRE	46 805,00	32 679,44	EUR	0,04
DE0001141794	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 05/04/2024	PROPRE	2 086 500,00	2 038 280,99	EUR	2,75
DE0001102515	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035	PROPRE	2 014 700,00	1 527 747,01	EUR	2,06
DE0001102556	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	PROPRE	1 070 000,00	949 785,50	EUR	1,28

OFI INVEST OBLIRÉA EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001102440	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.5% 15/02/2028	PROPRE	760 000,00	708 011,73	EUR	0,95
DE0001135432	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	380 000,00	448 184,08	EUR	0,60
FI4000348727	FINLAND 0.05% 15/09/2028	PROPRE	56 000,00	49 820,58	EUR	0,07
FI4000441878	FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	PROPRE	139 000,00	113 387,44	EUR	0,15
FI4000415153	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2036	PROPRE	79 000,00	55 429,09	EUR	0,07
FI4000480488	FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	PROPRE	120 000,00	58 054,68	EUR	0,08
FI4000369467	FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	PROPRE	142 000,00	123 661,16	EUR	0,17
FR0014004J31	FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	PROPRE	816 486,00	455 876,25	EUR	0,61
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	600 000,00	610 506,66	EUR	0,82
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	390 000,00	411 172,49	EUR	0,55
FR0013508470	FRANCE 0% 25/02/2026	PROPRE	2 620 000,00	2 442 293,26	EUR	3,29
FR0013516549	FRANCE 0% 25/11/2030	PROPRE	260 000,00	212 995,12	EUR	0,29
FR0013515806	FRANCE 0.5% 25/05/2040	PROPRE	497 638,00	326 909,96	EUR	0,44
FR0014001NN8	FRANCE 0.5% 25/05/2072	PROPRE	233 269,00	93 246,63	EUR	0,13
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	965 994,00	590 725,19	EUR	0,80
FR0013407236	FRANCE 0.50% 25/05/2029	PROPRE	1 622 937,00	1 439 196,54	EUR	1,94
FR0013286192	FRANCE 0.75% 25/05/2028	PROPRE	580 000,00	532 716,85	EUR	0,72
FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	PROPRE	1 070 000,00	905 167,09	EUR	1,22
FR0012993103	FRANCE 1.5% 25/05/2031	PROPRE	1 860 000,00	1 732 208,06	EUR	2,34
FR0013404969	FRANCE 1.5% 25/05/2050	PROPRE	806 031,00	585 478,88	EUR	0,79
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	155 035,00	131 277,04	EUR	0,18
FR0014001N46	FRENCH REPUBLIC 0% 25/02/2024	PROPRE	1 950 000,00	1 902 267,90	EUR	2,57
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	830 000,00	768 861,23	EUR	1,04
FR0013131877	FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	PROPRE	2 380 000,00	2 250 214,36	EUR	3,03
FR0013480613	FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	PROPRE	375 756,00	214 584,61	EUR	0,29
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	700 000,00	658 612,55	EUR	0,89
IE00BV8C9418	IRELAND 1% 15/05/2026	PROPRE	210 000,00	203 187,69	EUR	0,27
IE00BH3SQB22	IRELAND 1.5% 15/05/2050	PROPRE	160 881,00	116 871,30	EUR	0,16
IE00BMD03L28	IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032	PROPRE	2 930 000,00	2 341 624,89	EUR	3,16
IE00BMQ5JM72	IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	PROPRE	310 000,00	202 993,05	EUR	0,27

OFI INVEST OBLIRÉA EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00BKFVC899	IRISH 0.2% 18/10/2030	PROPRE	420 000,00	352 301,16	EUR	0,48
IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	PROPRE	2 690 000,00	2 448 291,57	EUR	3,30
IT0005433195	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	PROPRE	121 000,00	77 125,03	EUR	0,10
IT0005449969	ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	PROPRE	2 431 000,00	1 816 811,31	EUR	2,45
IT0005413171	ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	PROPRE	1 404 000,00	1 165 092,90	EUR	1,57
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PROPRE	683 000,00	664 708,90	EUR	0,90
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	2 012 000,00	1 945 032,22	EUR	2,62
DE000A3MP7H9	KFW VAR 30/04/2027	PROPRE	687 000,00	612 614,39	EUR	0,83
DE000A3E5LU1	KFW 0% 09/11/2028	PROPRE	522 000,00	445 764,51	EUR	0,60
XS2388457264	KFW 0% 15/09/2031	PROPRE	341 000,00	266 495,93	EUR	0,36
DE000A3H3KE9	KFW 0.375% 20/05/2036	PROPRE	194 000,00	138 465,08	EUR	0,19
DE000A2LQSN2	KFW 0.75% 15/01/2029	PROPRE	47 000,00	42 184,27	EUR	0,06
BE0000351602	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	330 000,00	293 611,89	EUR	0,40
BE0000352618	KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	PROPRE	264 566,00	208 482,77	EUR	0,28
BE0000353624	KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	PROPRE	151 057,00	65 814,33	EUR	0,09
BE0000341504	KINGDOM OF BELGIUM 0.8% 22/06/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 781 889,26	EUR	2,40
BE0000334434	KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	450 000,00	437 636,00	EUR	0,59
BE0000346552	KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	PROPRE	500 000,00	436 348,84	EUR	0,59
BE0000355645	KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	PROPRE	166 338,00	111 732,90	EUR	0,15
BE0000348574	KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	PROPRE	43 662,00	32 656,51	EUR	0,04
BE0000336454	KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	PROPRE	190 000,00	163 045,40	EUR	0,22
BE0000331406	KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	90 000,00	100 024,64	EUR	0,13
BE0000320292	KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	290 000,00	338 009,87	EUR	0,46
NL0013552060	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	PROPRE	677 000,00	483 824,17	EUR	0,65
NL0012171458	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	PROPRE	760 000,00	714 631,34	EUR	0,96
NL0009446418	KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	PROPRE	150 000,00	181 658,67	EUR	0,24
ES0000012I08	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	PROPRE	3 210 000,00	2 777 966,10	EUR	3,75
ES0000012E69	KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	PROPRE	237 000,00	199 924,95	EUR	0,27
ES0000012K61	KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	PROPRE	2 427 000,00	2 291 344,43	EUR	3,09
ES0000012B47	KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	PROPRE	16 000,00	14 017,64	EUR	0,02

OFI INVEST OBLIRÉA EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES00000128C6	KINGDOM OF SPAIN 2.90% 31/10/2046	PROPRE	25 000,00	22 980,87	EUR	0,03
ES00000128E2	KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	PROPRE	180 000,00	170 415,06	EUR	0,23
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	190 000,00	223 019,84	EUR	0,30
ES00000124H4	KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	110 000,00	142 087,05	EUR	0,19
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	310 000,00	283 802,83	EUR	0,38
NL0015614579	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	PROPRE	230 000,00	116 058,00	EUR	0,16
NL0014555419	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	PROPRE	1 290 000,00	1 083 058,20	EUR	1,46
DE000NWB0AG1	NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	PROPRE	590 000,00	514 944,97	EUR	0,69
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	37 592,00	45 697,72	EUR	0,06
PTOTECOE0037	PORTUGAL 1% 12/04/2052	PROPRE	134 000,00	71 451,82	EUR	0,10
BE0002816974	REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	PROPRE	600 000,00	479 856,23	EUR	0,65
IT0005240350	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	PROPRE	130 000,00	107 474,05	EUR	0,14
AT0000A2CQD2	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	PROPRE	1 326 000,00	1 096 555,59	EUR	1,48
AT0000A2KQ43	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/10/2040	PROPRE	280 000,00	165 427,08	EUR	0,22
AT0000A269M8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	PROPRE	601 000,00	530 901,70	EUR	0,72
AT0000A2HLC4	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	PROPRE	225 000,00	97 796,00	EUR	0,13
AT0000A1K9F1	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.5% 20/02/2047	PROPRE	100 000,00	76 517,57	EUR	0,10
AT0000A0U299	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	PROPRE	72 000,00	88 935,88	EUR	0,12
BE0000350596	REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	PROPRE	99 000,00	63 091,98	EUR	0,09
FI4000507231	REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	PROPRE	376 000,00	301 209,87	EUR	0,41
IT0005384497	REPUBLIC OF ITALY 0.05% 15/01/2023	PROPRE	1 050 000,00	1 047 133,56	EUR	1,41
IT0005325946	REPUBLIC OF ITALY 0.95% 01/03/2023	PROPRE	1 260 000,00	1 257 613,59	EUR	1,70
IT0005172322	REPUBLIC OF ITALY 0.95% 15/03/2023	PROPRE	1 230 000,00	1 227 267,70	EUR	1,66
IT0005210650	REPUBLIC OF ITALY 1.25% 01/12/2026	PROPRE	70 000,00	64 212,69	EUR	0,09
IT0005383309	REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	PROPRE	500 000,00	411 947,98	EUR	0,56
IT0005438004	REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	PROPRE	441 000,00	263 729,67	EUR	0,36
IT0005170839	REPUBLIC OF ITALY 1.6% 01/06/2026	PROPRE	1 970 000,00	1 858 428,03	EUR	2,51
IT0005398406	REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	PROPRE	194 000,00	134 920,29	EUR	0,18
IT0005321325	REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	PROPRE	141 000,00	117 055,98	EUR	0,16
IT0005377152	REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	PROPRE	41 000,00	34 235,74	EUR	0,05

OFI INVEST OBLIRÉA EURO

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005358806	REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	PROPRE	65 000,00	58 212,63	EUR	0,08
PTOTENOE0034	REPUBLIC OF PORTUGAL 0.9% 12/10/2035	PROPRE	61 506,00	46 619,26	EUR	0,06
PTOTEPOE0032	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	PROPRE	189 685,00	129 821,13	EUR	0,18
PTOTEYOE0031	REPUBLIC OF PORTUGAL 1.65% 16/07/2032	PROPRE	531 767,00	468 787,58	EUR	0,63
PTOTEKOE0011	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	PROPRE	170 000,00	178 534,61	EUR	0,24
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	58 000,00	59 652,86	EUR	0,08
PTOTEBOE0020	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	PROPRE	12 401,00	13 934,23	EUR	0,02
PTOTE5OE0007	REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/37	PROPRE	15 158,00	16 677,14	EUR	0,02
PTOTEQOE0015	REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	PROPRE	240 000,00	260 123,41	EUR	0,35
ES0000012J07	SPAIN 1% 30/07/2042	PROPRE	582 000,00	377 548,18	EUR	0,51
ES0000012I24	SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	PROPRE	648 000,00	448 776,93	EUR	0,61
Total Obligation				68 915 260,89		92,94
O.P.C.V.M.						
FR0010645325	AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD FCP	PROPRE	0,5883	736 494,52	EUR	0,99
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	691,00	853 847,97	EUR	1,15
FR0010730630	AVIVA INVESTORS INFLATION EURO	PROPRE	1 111,00	1 584 374,88	EUR	2,14
FR0010969550	AVIVA INVESTORS YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN- R	PROPRE	1 898,00	1 969 896,24	EUR	2,66
Total O.P.C.V.M.				5 144 613,61		6,94
Total Valeurs mobilières				74 059 874,50		99,88
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-129 790,00	-129 790,00	EUR	-0,18
Total APPELS DE MARGES				-129 790,00		-0,18
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-865,48	-865,48	EUR	-0,00
Total AUTRES				-865,48		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-480 376,34	-480 376,34	EUR	-0,65
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	495 531,52	495 531,52	EUR	0,67
Total BANQUE OU ATTENTE				15 155,18		0,02
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	125 071,40	125 071,40	EUR	0,17
Total DEPOSIT DE GARANTIE				125 071,40		0,17

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-55 133,64	-55 133,64	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-55 133,64		-0,07
Total Liquidités				-45 562,54		-0,06
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	-12,00	70 440,00	EUR	0,09
UB121222	EURO BUXL 1222	PROPRE	9,00	-110 700,00	EUR	-0,15
IK1121222	EURO-BTP FU 1222	PROPRE	-25,00	121 330,00	EUR	0,16
OAT121222	EURO-OAT FU 1222	PROPRE	-8,00	48 720,00	EUR	0,07
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				129 790,00		0,18
Total Futures				129 790,00		0,18
Coupons						
Obligation						
IT0005422891	BUONI POLI 0.9% 4/31	ACHLIG	300,00	1 350,00	EUR	0,00
IT0005383309	ITALY 1.35% 04/30	ACHLIG	500,00	3 375,00	EUR	0,00
Total Obligation				4 725,00		0,01
Total Coupons				4 725,00		0,01
Total OFI INVEST OBLIRÉA EURO				74 148 826,96		100,00

résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 27 Janvier 2023

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Deuxième résolution

Convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce

L'Assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'Assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au Conseil d'administration pour l'exercice 2021 - 2022.

Quatrième résolution

Affectation des sommes distribuables de l'exercice

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice clos fin septembre 2022 de -34 291,63 €.

À ce résultat, s'ajoutent ou se retranchent les éléments suivants :

- Compte de régularisation des revenus de l'exercice : 11 395,21 €
- Report à nouveau de l'exercice précédent : - 43,92 €

Compte tenu de ces éléments, le résultat à affecter au titre du résultat s'élève à : -22 940,34 €

Par ailleurs, il est précisé que, en raison :

- Du montant des plus et moins-values antérieures non distribuées enregistrées au titre de l'exercice, pour un montant de 4 986 378,413 € ;
- Du montant de moins-values enregistrées sur l'exercice de -1 518 433,71 euros.

Le montant total des plus-values distribuables au titre de l'exercice s'élève à 3 467 944,70 euros.

L'Assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le Conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « Affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

- La capitalisation de la somme de : -22 940,34 €
- Le report de la totalité des plus-values distribuables au titre de l'exercice, soit la somme de : 3 467 944,70 €

Sur la base de cette répartition, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

L'Assemblée générale donne expressément acte au Conseil d'Administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

En euros	Dividende net au titre du Résultat Net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2018-2019	0,65	-	0,65
2019-2020	0,33	-	0,33
2020-2021	-	-	-

Cinquième résolution

Ratification du transfert de siège social

Conformément à l'article L.225-36 du Code de commerce, l'Assemblée générale ratifie le transfert de siège social de la SICAV du 14 rue Roquépine – 75008 PARIS au 22 rue Vernier – 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'administration du 21 novembre 2022, et la modification subséquente de l'article 4 des statuts.

Sixième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.